



M 1682 - 351 - 7,00 F



3791682007001 03510

MENSUEL D'INFORMATIONS LOCALES ET REGIONALES
PUBLIE PAR L'UNION DES SOCIÉTÉS BRETONNES DE L'ÎLE-DE-FRANCE

Abonnement 1 an : 120 F ; de soutien : 150 F

C. G. P. Paris 12.199.90 G (Union des Sociétés Bretonnes)

19, rue du Départ (14^e) - Tél. 43.20.68.46 - Le directeur-gérant : Jean LE LAGADEC

CONSÉQUENCE DU DÉPART DES JEUNES BRETAGNE : MOINS DE MARIAGES, MOINS DE NAISSANCES

A QUAND UNE VRAIE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ?

La Bretagne est-elle sur une pente dangereuse de déclin démographique ? Les chiffres que publie la revue « Octant », éditée par l'Observatoire régional de l'INSEE (Institut National de Statistiques et Etudes Economiques) indiquent une évolution plutôt inquiétante.

Une tendance à la baisse des naissances est enregistrée entre 1988 et 1989 (613 de moins). Il y a peu de temps, vers le début des années 80, il y avait 4 000 naissances de plus par an et au début des années 60, on comptait 10 000 bébés de plus annuellement.

1989 avec 34 786 naissances est un record négatif historique en temps de paix. On ne descend en dessous de ce chiffre que dans les années 1916, 1917, 1941 et 1942, c'est-à-dire en pleine guerre quand la masse des hommes adultes en âge de procréer étaient mobilisés ou prisonniers.

L'hypothèse formulée à l'observatoire de l'INSEE est que beaucoup de jeunes hommes quittent la Bretagne et n'y reviennent plus pour avoir leurs enfants, contrairement à ce qui se passait il y a une vingtaine d'années. La tendance à la

réduction du nombre des mariages semble corroborer cette idée. A l'âge du mariage, bon nombre de jeunes bretons ont dû s'en aller pour chercher ailleurs de quoi gagner leur vie.

A ces deux phénomènes liés à l'emploi s'ajoute le fait que les retours au pays se font à un âge plus avancé et en moins grand nombre. Il y a, ce que l'on appelle une détérioration du solde migratoire qui résulte de la différence entre le nombre des départs et celui des retours. Voici dix ans le nombre des personnes qui revenaient en Bretagne était supérieur de 10 000 au nombre de ceux qui en partaient. La différence est toujours positive mais seulement d'un peu plus de 3 000. Dans les départements du Finistère et des Côtes-du-Nord, le nombre des départs est supérieur à celui des retours depuis 1986. Il atteint près de 2 000 dans le pre-

mier et près de 800 dans le second.

Il s'agit d'un ensemble de constatations préoccupantes qui posent avec force la question d'une vraie politique nationale d'aménagement du territoire qui devrait aboutir à freiner l'exode rural et à empêcher que l'on continue à entasser la population sur des surfaces restreintes - comme Paris et l'Île-de-France - au point qu'on en est à chiffrer par milliards les heures perdues par an dans les embouteillages tandis que le prix du mètre carré de terrain devient de plus en plus inaccessible au salarié modeste.

Il est temps d'organiser un meilleur équilibre pour le bien de tous en sachant que les tendances observées mettent du temps à s'inverser.

Jean-Marie RU.

	BRETAGNE		FINISTÈRE	ILLE-ET-VILAINE	MORBIHAN	COTES-DU-NORD
	1989	Par rapport à 1988				
Naissances	34 786	- 613	10 353 (- 120)	10 697 (+ 65)	7 784 (- 24)	5 952 (- 64)
Décès	28 347	+ 54	9 034	6 486	6 567	6 260
Solde migratoire	+ 3 261		- 1 919	+ 2 589	+ 3 383	- 792
Population totale au 1/01/90	2 792 600		831 800	798 100	623 500	539 200
Mariages	11 417	- 106				
Age moyen	36,6					

● Langues et cultures régionales :

le premier ministre consulte à la suite de nos interventions (voir en page 8).

● Banquet régional de Clichy le 25 mars, sous la présidence du professeur Cabrol, cardiologue

(voir en page 9).

● Journée de la Jeunesse Bretonne à St-Denis le 31 mars

(voir en page 9).

● La Bretagne sera présente au salon du Livre à Paris du 24 au 28 mars

(voir en page 9).

● Le bagad de Lann-Bihoué au Pardon régional des Bretons de l'Île-de-France à St-Denis

(Pentecôte 2 et 3 juin).



REINE 1990 DU "PAYS BRETON"

Sandra Keranguyader de l'Amicale des Bretons de Ris Orangis, a été élue reine du « Pays Breton » pour l'année 90. Lycéenne de 17 ans et demi, Sandra est toute heureuse et exprime sa joie dans un sourire éclatant à tous ses admirateurs. Toutes nos félicitations (voir en page 11).

EDITORIAL

BEURRE ET T.G.V. (suite)

« M. Le Lagadec, je vous informe que j'ai encore trouvé l'autre jour du beurre « Paysan Breton » sur lequel il était marqué « importé d'Irlande ». Comme vous nous aviez fait part dans « Le Pays Breton » de janvier d'une lettre du directeur de la société annonçant que dès le début 90, on fabriquerait ce beurre avec de la crème bien de chez nous, j'ai tenu à vous mettre au courant que ce n'est pas le cas, malheureusement.

Je tiens à vous dire que j'apprécie beaucoup vos éditoriaux et que je soutiens votre action pour la défense de la Bretagne. Je ne comprends pas pourquoi on va chercher du lait à l'étranger en même temps qu'on fait payer des amendes à nos vaches et à bien d'autres parce que son exploitation produit trop de lait ! »

Cette lettre de François Rumeur (Essonne), originaire des Côtes-du-Nord, n'est guère différente de celle de Jean Diguier (Versailles), Madeleine Pabic (Melun), René Derrien (Rosny), Yvonne Bourhis (Paris) ou Auguste Goasdoué (Vanves). Des dizaines de personnes nous ont écrit ou téléphoné sur le même sujet. Et j'en ai personnellement rencontré beaucoup dans les assemblées d'Amicales qui ont été également choqués par ces pratiques. Il en est de même d'ailleurs pour ce qui concerne le T.G.V. et les refus d'arrêts dans diverses gares.

Par Jean LE LAGADEC

D'abord, merci à tous de votre soutien. Vous nous apportez la preuve de l'efficacité de notre activité. Comme on dit couramment, nous savons grâce à vous que nous ne parlons pas dans le vide. Ceci doit nous conduire tous ensemble à faire connaître encore plus largement « Le Pays Breton ». Quand vous l'avez lu, adressez-le à un parent, à un ami ou remettez-le à un voisin. Faites chacun un abonné nouveau dans l'année (120 F ou 150 F pour un an, c'est à la portée de beaucoup), vous contribuerez par là-même à faire connaître quelques vérités tout en faisant plaisir à ceux qui s'intéressent à la culture bretonne, à la vie associative, à la Bretagne.

Pour ce qui est du beurre « Paysan Breton » importé, vous avez réagi très rapidement. C'est normal. Mais la société importatrice nous a indiqué que c'est début 90 que la fabrication de ce beurre breton se fera avec du lait breton. Si l'on veut bien admettre un léger décalage entre la fabrication et la mise en marché, c'est maintenant que nous devrions trouver le produit nouveau. Evidemment, nous y serons attentifs. Continuez, vous aussi, à vérifier et à nous tenir informés. La persévérance est gage de réussite.

Quant aux arrêts T.G.V., il est difficile de comprendre pourquoi on s'obstine à ne pas écouter les populations directement concernées. La situation n'est pas différente aujourd'hui de celle qui avait conduit à des solutions acceptables en 1981. Le T.G.V. n'est un vrai T.G.V. que jusqu'au Mans. Après, les rails sont les mêmes qu'en 81. La traction électrique a remplacé le diesel, la robe du train a changé mais la vitesse est demeurée sensiblement la même en Bretagne. Pourquoi donc mettre en cause les accords conclus en 81 ? Une nouvelle situation sera réellement créée quand le rail T.G.V. ira jusqu'à Brest et à ce moment-là tout pourra être reconsidéré. En attendant, le respect des accords doit être la règle. C'est l'intérêt de la Bretagne et de son économie, c'est l'intérêt de tous les usagers du train qu'ils soient en Bretagne ou en Île-de-France et c'est aussi l'intérêt de la S.N.C.F. qui doit continuer à apporter la preuve que le service public est vraiment le service du public sur tout le territoire français.

BONNEUIL

AMITIÉ ET SOLIDARITÉ

Notre assemblée générale s'est déroulée dans un climat de bonne entente... M. FAUCON.

HÔPITAUX

Rendez-vous le 25 mars

L'Amicale des Hôpitaux renvoie ses activités et invite ses amicalistes à participer au banquet de l'Union de 25 mars à Cligny...

LEVALLOIS

Buffet campagnard

L'Amicale tiendra son traditionnel buffet campagnard de printemps le samedi 10 mars 1990...

VILLEJUIF

Ambiance sympathique pour l'élection du nouveau Bureau



A la tribune, les membres du Bureau entourent Jean CORVEZ, vice-président de l'Union des Sociétés Bretonnes...

Une fois de plus, les Bretons et amis de la Bretagne sont venus nombreux pour l'assemblée générale qui s'est tenue le dimanche 29 janvier 1990...

RATP

Une croisière Sur les canaux de Briare

L'Amicale des Bretons de la RATP organise une croisière sur les canaux de Briare le 13 mai 1990. Vous aurez l'occasion de contempler le magnifique paysage du Berry...

Nos félicitations à Claude DEBUT, historien pas comme les autres. Pour sa participation à la célébration de Bercy pour assister à la première...

NANTERRE L'équipe dirigeante

Le Conseil d'Administration est réuni et a procédé à l'élection du Bureau qui se compose comme suit: Président: Pierre Keruzaric...

VITRY Banquet le 8 avril

L'Amicale des Bretons de Vitry organise un banquet le dimanche 8 avril 1990. Il aura lieu salle Malazrenko (rue Gréville) à partir de 13 heures...

LE BOURGET Election du Bureau

Au cours de l'assemblée générale de l'Amicale, il a été procédé à l'élection du Bureau qui se compose comme suit: Présidente: Annie Michel...

SANNOIS Grand banquet dansant

Notre Amicale organise son banquet de printemps le dimanche 18 mars 1990, salle Cyrano de Bergerac à Sannois (95). Ce banquet sera présidé par le docteur A. Cancellier...

VILLENEUVE-LE-ROI

250 PERSONNES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



A cette période de début d'année, beaucoup d'Amicalistes tenaient leurs Assemblées générales.

Nous avons tous le même souci, retrouver nos adhérents, les originaires de notre région. Le jour où nous faisons le point de l'activité passée, le point sur nos projets, nos raisons d'existence...

BONNEUIL Réunion du Conseil d'administration

Le nouveau Conseil d'Administration s'est réuni à l'Amicale de Bonneuil le 10 mars 1990. Présidente: Marie-Françoise Coqueret...

BRETAGNE-LOIRE ÉQUIPEMENT AU CŒUR DE VOTRE RÉGION. Notre présence au cœur de votre région représente pour vous un avantage irremplaçable. Nous apportons des solutions adaptées, cohérentes et durables, dans le cadre des besoins récurrents et à l'intérieur d'un budget défini au préalable.

LES OUTILS, DES HOMMES, POUR VOUS AIDER A MAITRISER VOTRE RESTAURATION. Sodecoop Nutri-Form. Centre de formation des métiers de la restauration et des collectivités. Tél.: 46.87.24.21

LES OUTILS, DES HOMMES, POUR VOUS AIDER A MAITRISER VOTRE RESTAURATION. Sodecoop Nutri-Form. Centre de formation des métiers de la restauration et des collectivités. Tél.: 46.86.83.89

BALLANCOURT-VAL D'ESSONNE
UNE BELLE SOIRÉE

Châlet vraiment une soirée réussie. Pour son premier anniversaire...
La salle du Centre de Loisirs Renaud à Mennecy était tout juste assez grande pour rassembler les 130 personnes venues de toutes les villes environnantes et même des départements voisins.

Un grand coup de chapeau à la doyenne des Bretonnes de notre Amicale, qui est venue en costume du Pays Breton.

L'Union des Sociétés Bretonnes de l'Ile-de-France était représentée par sa secrétaire générale, Mireille Hervy, notre présidente.

Un grand coup de chapeau à la doyenne des Bretonnes de notre Amicale, qui est venue en costume du Pays Breton.

L'Amicale de Paris Rive Gauche a été son 30^e anniversaire d'existence lors de son assemblée générale 1990. Il avait beaucoup d'organismes scolaires et associatifs à Mennecy.

Après l'ouverture des délibérations par le secrétaire, Henri Bernard, la parole revint au président Louis Le Fur qui offrait ses vœux de nouvelle année et souhaitait la bienvenue à l'assistance en remerciement à l'Amicale de Montparnasse qui l'avait tenu à l'abri de la rétrocession de l'Amicale.

Après l'ouverture des délibérations par le secrétaire, Henri Bernard, la parole revint au président Louis Le Fur qui offrait ses vœux de nouvelle année et souhaitait la bienvenue à l'assistance en remerciement à l'Amicale de Montparnasse qui l'avait tenu à l'abri de la rétrocession de l'Amicale.

Après l'ouverture des délibérations par le secrétaire, Henri Bernard, la parole revint au président Louis Le Fur qui offrait ses vœux de nouvelle année et souhaitait la bienvenue à l'assistance en remerciement à l'Amicale de Montparnasse qui l'avait tenu à l'abri de la rétrocession de l'Amicale.

Après l'ouverture des délibérations par le secrétaire, Henri Bernard, la parole revint au président Louis Le Fur qui offrait ses vœux de nouvelle année et souhaitait la bienvenue à l'assistance en remerciement à l'Amicale de Montparnasse qui l'avait tenu à l'abri de la rétrocession de l'Amicale.

Après l'ouverture des délibérations par le secrétaire, Henri Bernard, la parole revint au président Louis Le Fur qui offrait ses vœux de nouvelle année et souhaitait la bienvenue à l'assistance en remerciement à l'Amicale de Montparnasse qui l'avait tenu à l'abri de la rétrocession de l'Amicale.

Après l'ouverture des délibérations par le secrétaire, Henri Bernard, la parole revint au président Louis Le Fur qui offrait ses vœux de nouvelle année et souhaitait la bienvenue à l'assistance en remerciement à l'Amicale de Montparnasse qui l'avait tenu à l'abri de la rétrocession de l'Amicale.

MALAKOFF-PARIS RIVE GAUCHE
30 ans fêtes dignement

BALLANCOURT-VAL D'ESSONNE
UNE BELLE SOIRÉE

Châlet vraiment une soirée réussie. Pour son premier anniversaire...
La salle du Centre de Loisirs Renaud à Mennecy était tout juste assez grande pour rassembler les 130 personnes venues de toutes les villes environnantes et même des départements voisins.

Un grand coup de chapeau à la doyenne des Bretonnes de notre Amicale, qui est venue en costume du Pays Breton.

L'Union des Sociétés Bretonnes de l'Ile-de-France était représentée par sa secrétaire générale, Mireille Hervy, notre présidente.

Un grand coup de chapeau à la doyenne des Bretonnes de notre Amicale, qui est venue en costume du Pays Breton.

L'Amicale de Paris Rive Gauche a été son 30^e anniversaire d'existence lors de son assemblée générale 1990. Il avait beaucoup d'organismes scolaires et associatifs à Mennecy.

Après l'ouverture des délibérations par le secrétaire, Henri Bernard, la parole revint au président Louis Le Fur qui offrait ses vœux de nouvelle année et souhaitait la bienvenue à l'assistance en remerciement à l'Amicale de Montparnasse qui l'avait tenu à l'abri de la rétrocession de l'Amicale.

Après l'ouverture des délibérations par le secrétaire, Henri Bernard, la parole revint au président Louis Le Fur qui offrait ses vœux de nouvelle année et souhaitait la bienvenue à l'assistance en remerciement à l'Amicale de Montparnasse qui l'avait tenu à l'abri de la rétrocession de l'Amicale.

Après l'ouverture des délibérations par le secrétaire, Henri Bernard, la parole revint au président Louis Le Fur qui offrait ses vœux de nouvelle année et souhaitait la bienvenue à l'assistance en remerciement à l'Amicale de Montparnasse qui l'avait tenu à l'abri de la rétrocession de l'Amicale.

Après l'ouverture des délibérations par le secrétaire, Henri Bernard, la parole revint au président Louis Le Fur qui offrait ses vœux de nouvelle année et souhaitait la bienvenue à l'assistance en remerciement à l'Amicale de Montparnasse qui l'avait tenu à l'abri de la rétrocession de l'Amicale.

Après l'ouverture des délibérations par le secrétaire, Henri Bernard, la parole revint au président Louis Le Fur qui offrait ses vœux de nouvelle année et souhaitait la bienvenue à l'assistance en remerciement à l'Amicale de Montparnasse qui l'avait tenu à l'abri de la rétrocession de l'Amicale.

Après l'ouverture des délibérations par le secrétaire, Henri Bernard, la parole revint au président Louis Le Fur qui offrait ses vœux de nouvelle année et souhaitait la bienvenue à l'assistance en remerciement à l'Amicale de Montparnasse qui l'avait tenu à l'abri de la rétrocession de l'Amicale.

VILLEJUIF : UN FEST-NOZ SUPER
DANS UNE BELLE SALLE TOUTE NEUVE

La nouvelle salle des Essuilières mise à notre disposition par la municipalité paraissait grande, elle a fallu être trop petite!

Nous tenons à signaler également la présence de M. Jean Simon Mabé.

Ce Fest-Noz a réuni un grand nombre de Bretons venus à notre grande surprise de Valenciennes, Nancy, Fontainebleau, Auray, Rennes, Lannion, Gourbeix et bien sûr de toute l'Ile de France.

Nous avons été honorés de la présence de Jean Le Lagadec, président de l'Union des Sociétés Bretonnes, de Mireille Hervy, Jean Corvez et Mireille.

«Essuilières» devenu indispensable. Cette soirée est déroulée dans une ambiance chaude et gèle comme en Bretagne.



Jean DIRAISON.

P.S. à 6h du matin, les Bretonnes de Villejuif n'avaient pas eu leur dernier mot, car avait suivi l'Assemblée générale de l'Amicale. On était à 24 heures du Mardi mais les 24 heures de la Bretagne (c'est Jean Corvez).

Mutuelle Fraternelle d'Assurances MFA. Table with columns: AUTO, COTISATIONS ANNUELLES 1991 TTC, FORMULE B, FORMULE D, FORMULE F. Lists various car models and their insurance costs.

DES TARIFS COMPÉTITIFS DES CONTRATS CLAIRS PRÈS DE CHEZ VOUS. Text describing insurance services and contact information.

HABITATION ET VIE PRIVÉE. Table with columns: NOMBRE DE PIÈCES, Valeur du mobilier assuré, Valeur du bâtiment assuré, Cotation annuelle TTC, Cotation annuelle TTC avec capital décès. Lists property values and insurance costs.

LA MFA, C'EST LA! Découvrez les 7 avantages que vous offre la MFA. Four reasons to join: 1. Promesses et Ingrédients Professionnels, 2. Connaissance de votre taux de bonus, 3. Retourner sous enveloppe affranchie, 4. Remboursement sans engagement.

SIR LES HABITATS DE LOISIRS SIR CARAVELAIR. Real estate advertisement featuring floor plans and contact information for SIR Caravelair.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES À FORME MUTUELLE ET À COTISATIONS FIXES, RÉGÉE PAR LE CODE DES ASSURANCES.

COMMENT LES BRETONS VOIENT LA BRETAGNE, SES INSTITUTIONS, SON AVENIR

Un sondage établit un fort attachement à la Sécurité sociale, au droit de vote et aux libertés d'information et d'entreprendre

Les Bretons sont aux premiers rangs des « régionalistes », c'est ce que démontre un sondage réalisé par la C.S.A., sur un échantillon de 700 personnes de plus de 15 ans au cours du dernier trimestre de 1989. Rarement une enquête (effectuée par O.I.P.) projette un coup de projecteur aussi précis sur la Bretagne, ses organisations nationales, de percevoir une radiographie complète de la vie professionnelle, socio-culturelle et informative des acteurs économiques, politiques, de la région bretonne inscrite dans son environnement et son ouverture vers l'Europe de 1992. Il s'agit là d'un travail de bénédictin qui incite d'ailleurs à la connaissance de nos lecteurs tant est dense l'information et contrôlée sa source.

Dans un premier temps, il convient de noter que « les Bretons ont une bonne connaissance du rôle de leur région » de dévouement au « futur bien », mais ce sont surtout les jeunes, les cadres moyens et supérieurs de l'Industrie et du Morbihan qui retrouvent mieux ces notions.

Précisément la notoriété de la Bretagne régionale est encore plus grande que celle de la France. 75% des Bretons connaissent son nom, son emplacement sur une carte et savent ce qu'est la Bretagne et où elle se situe.

Les enjeux économiques. Les Bretons, la région doit faire face à deux problèmes majeurs : la création de nouvelles entreprises, la formation et la réinsertion des chômeurs. Viennent ensuite l'aménagement et la formation des jeunes, la préparation de l'Europe.

Ces deux points logiquement que 41% des Bretons interrogés voient dans la formation des jeunes le moyen prioritaire pour résoudre le problème de l'emploi dans la région, avec en corollaire et à sa seconde place, la création de nouvelles entreprises. Le développement de l'industrie et de la construction des chantiers de dépollution sont cités par 20% des Bretons interrogés. Les recherches de débouchés pour les produits régionaux ne constituent un moyen important de lutte pour l'emploi que pour 7% des Bretons. Bien d'autres donc, au fait que 70% des personnes interrogées prêtent plus à la région l'accent sur le développement d'activités nouvelles, au détriment des activités traditionnelles, même si celles-ci sont très défendues à droite.

La région et l'environnement. Les dangers qui menacent l'environnement sont pas tous à l'abri les mêmes en Bretagne qu'en d'autres régions françaises. Les Bretons ressentent avec une acuité particulière les dangers liés à la pollution de l'eau, le plus fort taux enregistré au sein de la région occidentale en France. On peut penser que ce n'est pas sans raison que de cette occasion par l'agriculture (intrants, lisier). C'est d'ailleurs dans

la région et l'éducation. La pertinence de l'opinion est particulièrement importante et les confusions entre la destination des compléments de divers instituts en matière d'éducation sont flagrantes. Qui s'agisse des écoles, des collèges ou des lycées.

Sur les problèmes plus généraux d'éducation les opinions sont claires. Enseigner des programmes scolaires, les Bretons comme les autres nationaux, n'hésitent pas pour 77% des personnes interrogées, ils doivent être les mêmes dans toute la France et moins d'un quart pensent que les régions doivent avoir leur mot à dire dans ce domaine. Femmes et hommes se séparent nettement, 78% des femmes et seulement 64% des hommes sont convaincus de la nécessité des programmes scolaires identiques dans tout le pays. Les partisans de l'unité de formation sont de plus en plus nombreux quand on passe de la province à la droite.

L'objectif fixé par le ministre de l'Éducation nationale (80% des jeunes au baccalauréat) est accueilli plus favorablement en Bretagne que partout ailleurs en France. Privilégier la formation générale plutôt que la formation professionnelle recueille de moins en moins d'opinions favorables au fur et à mesure que l'âge des enquêtés s'élève. Un fort coup d'arrêt également selon le département de résidence.

Un clin d'œil à l'Europe et à la vie politique. A la vérité, les Bretons ne se sentent pas citoyens européens. Ce sont les groupes sociaux, professionnels, libéraux et cadres supérieurs, ainsi que les 25 à 49 ans qui se montrent le plus européens, à l'inverse des ouvriers.

En fait, les conséquences du marché unique européen pour l'économie régionale ne sont pas clairement perçues par nos enquêtés. Pres de la moitié d'entre eux considèrent que sa réalisation va aggraver les difficultés économiques de la région. Les personnes au plus fort de l'âge sont les plus pessimistes, les jeunes et les plus de 60 ans les plus optimistes, mais cela marque de toute évidence l'ignorance dans laquelle se trouve l'opinion sur les échéances européennes. Ce sentiment est perceptible à travers toute la France.

On perçoit le même sentiment en ce qui concerne la vie politique. Les Bretons ne sont pas prêts à s'organiser dans un parti ou une organisation pour défendre leurs idées. Ils rejettent catégoriquement le parti politique de même que le mouvement régionaliste. Seuls les mouvements de défense de l'environnement, des droits de l'homme et les associations de parents d'élèves recueillent un pourcentage non négligeable d'adhésion potentielle. Dans les trois cas, ce sont surtout les jeunes qui sont le plus tentés par le militantisme.

Confiant en l'avenir. Pour les Bretons, certains droits fondamentaux sont sacrez : une majorité d'entre eux pour la Sécurité sociale (88% des personnes interrogées jugent très grave de supprimer la Sécurité sociale), des libertés d'information et d'entreprendre (87% d'adhésion) et du droit de vote (93%). Une autre mesure importante se dégage aussi pour considérer la grande difficulté à supprimer le droit de manifester, le droit de grève, l'héritage. Pour les deux premiers, les Bretons apparaissent encore plus attachés que l'ensemble des Français.

Selon la place que les interviewés se donnent sur une échelle gauche/droite, les prises de position à l'égard des libertés et droits fondamentaux varient du droit de grève, parti politique, syndicalisme au droit de manifester et de la gauche à la droite. C'est l'inverse pour le droit de grève et le droit de manifester. Pour l'opinion bretonne, les institutions se divisent en trois groupes selon la confiance qui leur est accordée. Le premier groupe comprend l'école, les entreprises, les partis politiques. Ces institutions recueillent la confiance d'une large part de l'opinion. Le second groupe rassemble les institutions pour lesquelles la confiance est plus mesurée, mais l'importance néanmoins sur la confiance est le plus élevée, les médias, l'Agence, La troisième groupe est constitué par les institutions pour lesquelles la confiance est la plus faible (la justice, les syndicats, le patronat, l'administration et surtout les partis politiques - 18% seulement des personnes interrogées ont une confiance positive à l'égard de ces institutions).

Le coupleinage est admis. Quand il s'agit de morale quotidienne, les Bretons sont comme les autres Français interrogés, plutôt permissifs. Ce coupleinage n'est pas condamné, mais jugé honnêtement, sportivement, travailleur et non admis par la majorité de l'opinion. L'encre familiale politique et âge influencent les prises de position. Outre le fait que les agriculteurs se trouvent toujours en retrait, quel que soit le domaine considéré, les différences entre les groupes socio-professionnels sont plus marquées lorsqu'il s'agit de l'attitude face au travail au noir : 63% des Bretons interrogés ne le trouvent pas condamnable. Les artisans commerçants généraux par cette pratique, sont les plus restrictifs, alors que les ouvriers sont les plus permissifs.

Dans un contexte général marqué par un regain de confiance à l'égard de l'avenir, les Bretons se trouvent au premier rang des optimistes, tant en ce qui concerne leur félicite européenne, globalement, on peut dire que l'optimisme s'accroît dans notre pays même si demeure à craindre par quelques zones d'ombre.

MONTROUGE : LA NUIT DES DANSEURS

Le bal du "Pays Breton" a connu son succès habituel

La nuit du « Pays Breton » à la mairie de Montrouge, animée par Amable et son orchestre a été un beau succès. Il y régnait une ambiance sympathique et très amicale. A l'entracte, les groupes « Avel ar Vro » de Vity et « Kan ar Mor » de Goussainville, menés par Gilles Bredoux, apportèrent la note du folklore breton.

Pour les organisateurs de cette soirée, le temps fort était incontestablement l'élection de la Reine 1990 du « Pays Breton ». Une réunion sans prétention qui rassemble les membres du Bureau de l'Union des Sociétés Bretonnes et les présidents d'Amicales et de cercles pour élire celui qui tout au long de l'année honore de sa présence les diverses manifestations organisées par l'Union et les amicales qui voudront bien l'honorer.

L'heureuse élue de 1990 est Sandrine Kerangoyder de la toute nouvelle amicale de Plu-Drang, elle a 17 ans et est étudiante et organiste de Piano (22). Les deux demoiselles d'honneur sont Catherine Roussel de Bonby et Sophie Biletta de Balleucourt.

A l'issue de cette élection organisée par Pierre MORIN, toutes les candidatures se voyaient offrir un livre et un disque.

Jean Le Lagadec, président de l'Union des Sociétés Bretonnes, remercia les organisateurs de cette soirée et rendit hommage à Maryline Bredoux, la reine 1989, pour son assiduité aux activités de l'Union et de ses amicales durant son règne.

Puis l'on présenta les heureux élus au public de la salle et on leur offrit, ainsi qu'à la page 1088, de magnifiques bouquets de fleurs. C'est grâce au dévouement de plusieurs amicalistes que cette soirée s'est déroulée sans problème majeur. Le service d'ordre mené par Michel Monvaut comprenait des amicalistes de Borden, Lavellec, Gennevilliers, Montrouil, Chevilly-Larue et de la RATP. A la caisse, c'est l'Amicale de Villeneuve-le-Roi qui officiait. Aux caisses-bar, les Amicales de Vitiens et de Châteaun vendaient des billets pour les saisons restantes par Joël Le Meistre et son équipe.



Valse, tango, passo, slow, twist, rock, et lambada, il y en eut pour tous les goûts. Amable a réussi à épouser les plus réalistes.



Pierre MORIN, l'organisateur de l'élection, présente la reine et ses demoiselles d'honneur à la toute des danseurs sous l'œil vigilant de Jean CORVEZ, Jean Yves FOLLEZOU et Jean LE LAGADEC.



Même la transmission de pouvoir se fait ici dans la bonne humeur : la reine 90 Michèle l'élue de 90.

CRÉTEIL

Bal à Créteil le samedi 31 mars

L'Amicale des Bretons de Créteil organise son bal annuel le samedi 31 mars (salle Jean Cocteau, rue des Ecoles). Ce bal sera animé par l'orchestre Alain

Franch. Bien entendu, les Bretons de notre amicale et ceux qui veulent faire connaissance avec la bonne ambiance de Créteil, seront les bienvenus.

Déménagement HINAULT
Service régulier PARIS-BRETAGNE
Circuits organisés dans toute la France par camions capotonnés
Monte-meubles extérieur - Gardes-meubles en conteneurs
Z.I. des Chatelets - 22440 PLOUFRAGAN - Tél. 96.94.08.25
27, rue Lavergne - 22600 LOUDEAC - Tél. 96.28.18.86

RESTAURANT DE L'ÉCOLE MILITAIRE
Mme GUICHOUX - DOMMERGUE
Café - Brasserie - Fruits de mer
3, Place de l'École Militaire
Téléphone : 47.05.45.16
Service continu jusqu'à 1 heure du matin

ST-DENIS - MAIRIE - BASILIQUE
Restaurant Chez Anne Daniel
(membre de l'Amicale des Bretons de St-Denis)
Les Cours de l'Abbaye - Tél. 48.09.84.13
8, rue des Boucherfes - 93200 ST-DENIS

CARROSSERIE G. THOS et Fils
Agréée officielle
Mercedes Benz
12, rue Palouzy
93400 SAINT-OUEN
Tél. 42.54.45.54
42.54.30.77
LA PASSION DU BEAU TRAVAIL
SOIN ARTISANAL et MOYENS INDUSTRIELS

Jean QUERRAT.

LA BRETAGNE ET LA TRAITE DES NOIRS

Une chronique de Jean MOREAU

VII. - LES PORTEFAIX REDRESSENT L'ÉCHINE

Quand dans le droit fil de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, Mirabeau et d'autres législateurs voudront supprimer la traite des Noirs, négociants et armateurs s'épouvanteront, et l'un de leurs porte-parole parlementaire, Blin, député de Nantes, s'écriera que ce serait « une mesure capable de ruiner la France de fond en comble » (Arch. dép. C 738).

Négociants et armateurs craignent que le robinet ne se tarisse. Dans cette France colonialiste, ils sont en haut de l'échelle. De l'or, ils en ont plein leurs coffres. Ils se construisent ou plutôt se font construire des hôtels particuliers, quai de la Fosse, rue de l'Héronnière, mais pour que leur splendeur éclate aux yeux de tous, ils rêvent de l'étaler dans cette île paresseuse au milieu de la Loire, l'île Gloriette, qui symbolisera la corne d'abondance de St-Domingue. Et bien que l'on leur remontre que le sol est mouvant, qu'il leur faudra battre des pieux, profond, pour asseoir leurs palais, qu'importe ! L'orgueil est têtue.

Ces magnificences extrêmes ne sont pas le lot commun. Avant de descendre jusqu'aux taudis, aux trous à rat où se terre la population misérable des fabriciens, l'on trouvera aux paliers inférieurs le demi-monde bourgeois qui a part au gâteau, qui a son nègre à son service ainsi que cela se voit dans la domesticité des grands, comme cette dame Brodoux confiant Louis Jean-François Cupidon, âgé de onze ans, aux maîtres perruquiers nantais de la Salle et Jamet « pour lui apprendre à peigner » (Arch. mun. HH 100).

Congrégation des portefaix

Si les ouvriers à la peine dans les raffineries et fabriques de toile n'ont pas laissé - du moins à notre connaissance - de trace dans les dossiers d'archives, de leurs possibles révoltes, par contre, les luttes opiniâtres des portefaix et des charpentiers de navires, tant de Nantes que de son avant-port Paimbœuf, ne sont pas demeurées dans l'oubli. Très tôt dans ce 18^e siècle de rêve pour les profiteurs de l'esclavage des Noirs, les portefaix, qu'on appelle aujourd'hui dockers, ont compris la nécessité de s'organiser pour ne pas être ravalés eux aussi au rang de bêtes de somme d'un armateur ou d'un négociant.

Dès 1739, un procès est intenté à treize des leurs pour entrave au travail, opposition à l'embauche de personnel en dehors de leur corporation soudée au sein d'une « Société et Congrégation des portefaix de la Fosse ». Les têtes pensantes de la Chambre de Commerce auront désormais dans leur collimateur cette organisation rebelle et le 6 février 1743 l'interdiront purement et simplement.

Le 5 septembre de la même année, la Chambre criminelle de police de Nantes comblera leurs vœux en faisant défense aux portefaix, ainsi qu'à tous autres compagnons de métiers, de s'assembler, non seulement dans « des maisons particulières » mais également dans les cabarets. Les aubergistes sont invités à ne pas leur donner à boire « à peine de prison et de 50 livres d'amende » (Arch. Mun. HH 95).

Ces textes répressifs avaient pour but d'empêcher toute organi-

sation corporative pour l'augmentation des salaires, salaires parfois amputés en trichant sur le volume réel des barriques.

De plus, les portefaix étaient obligés de réclamer leur dû au domicile de leurs employeurs, qui étaient nombreux pour un même bateau déchargé.

La moutarde montait au nez des portefaix quand on leur annonçait que leur compte n'était pas prêt et qu'ils s'étaient déplacés inutilement. Et le 17 juillet 1753, à défaut de trouver le chignon de sa bourgeoisie, la dame Miganet. Ils seront arrêtés, jugés et condamnés à six mois de prison et invités à l'avenir à se montrer « plus modérés et plus circonspects envers ceux qui les font travailler ».

Les portefaix ne baissent pas pour autant pavillon, à preuve cette nouvelle ordonnance de police, le jeudi 20 février 1777, qui leur reproche de se répandre souvent « en injures et menaces contre ceux qui les emploient, ce qui est contraire au droit naturel qui veut que celui qui est payé soit subordonné à celui qui paie ».

La grève surprise

Si les portefaix regimbaient si souvent, c'est qu'ils avaient pris conscience de leur force et qu'ils possédaient un moyen de pression non négligeable, en interrompant ou en refusant totalement le déchargement des bateaux, au grand dam des employeurs. La grève surprise ne leur était pas inconnue.

Les portefaix feront tant et si bien que par cette même ordonnance de police de 1777 on reconnaîtra le bien fondé de leurs revendications et il sera admis, ô certes avec quelques circonvolutions, que les futures ont un plus gros volume que par le passé et sont « plus difficiles à décharger des gabarres et à mettre en comble dans les magasins ».

En conséquence, un coup de pouce sera donné aux salaires et en même temps il sera décidé que l'armateur et lui seul en effectuera le règlement, en bloc, évitant aux portefaix de courir aux quatre coins de la ville.

En janvier 1782, nouvelle et sérieuse épreuve pour les responsables de la Chambre de Commerce, qui seront bel et bien tenus en échec malgré toutes les tentatives pour faire échouer la grève des portefaix. Dans une lettre au maire et aux échevins de Nantes, ces messieurs du négoce relatent ce qui

arriva en cette dure saison : « Ces gens-là, écrivent-ils d'une plume quelque peu méprisante, commencent à décharger quelques marchandises venues de l'Amérique et de Brest par plusieurs navires et barques, et refusèrent de continuer à moins qu'on ne leur donne un prix plus fort que celui qui leur était alloué ».

Schéma classique et qui s'est perpétué, appel est fait à la force armée, en l'occurrence aux soldats, à la fois pour intimider et pour se substituer à la main-d'œuvre défaillante. L'ardeur est molle, le travail n'avance guère. Les négociants en ont conscience. Ils doivent finalement s'avouer vaincus, reprendre les portefaix, qualifiés de « mutins », et leur allouer 25 sols pour les cafés et sucres déchargés au lieu de 16, 14 voire 12 sols, comme prévu par l'ordonnance de 1777.

Les négociants mettront plusieurs mois à digérer leur défaite et le 11 octobre 1782 pondront un énième règlement où, entre autres menaces, on pouvait lire que « tout portefaix qui ne voudra pas travailler au prix fixé rendra sa plaque et ne pourra plus travailler ».

Mais les écrits sont une chose et les rapports de force une autre. D'ailleurs, les règlements ou projets de règlement que nous avons encore relevés en 1784, puis en 1787, montrent à l'évidence que les portefaix continuaient à ruer dans les brancards en contestant la toute puissance des armateurs, négociants et capitaines de navires.

Jean MOREAU.

INDINOX (S.A.)



Aciers inoxydables et réfractaires

2 000 m² de stockage

Découpe à vos mesures
Distribution et livraison

Fournisseur
de nombreuses entreprises
agro-alimentaires
en Bretagne

94, Bd Gallieni
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE
Tél. (1) 47.99.43.66
Télex 513 623

Pour vos réceptions, mariages, réunions de familles, départs en retraite, assemblées diverses, banquets

LA FRAMBOISINE

Cocktail - Lunch Buffet
campagnard

Renseignez-vous, demandez un devis,
Téléphonez

La Framboisine - 33, rue de la Folie
95100 ARGENTEUIL
Tél. 34.10.71.71

TOPONYMIE ET GEOGRAPHIE

HISTOIRE DE BRETAGNE

Par Jean-Marie Ploneïs, Docteur ès-Lettres

GEOGRAPHIE PHYSIQUE: LE MONDE VÉGÉTAL: LE CHÊNE (II)

Bien que le français « chène » (du vieux français « chesne », forme altérée de « chasne ») vienne du gaulois « cassanos », terme qui a marqué de son empreinte la toponymie romane, ex. : **Caisnes** (forme picarde de « chasne ») dans l'Oise, **Cassano** en Corse, **La Cassagne** en Dordogne, **Chassagnes** en Haute-Loire ou **Cassen** dans les Landes, rien de solide ne nous permet d'en constater l'impact dans la toponymie ancienne du domaine bretonnant où, il est vrai, deux autres noms celtiques du chène (« dero » et « tann ») occupent le terrain.

Tann = chène

En France toute une activité artisanale (puis industrielle), la tannerie tient son vocabulaire du celtique « tann » mais en Bretagne où le terme est assez fréquent dans les noms de lieux « tanner » se dit « kiviija », de « kiviij » = « tan », termes que l'on rapproche du latin « confectio » (= préparation). Comme « tann » n'appartient plus qu'à la toponymie, il y a des risques de confusions avec « tan » (= feu), mais, sous l'accent, la longueur de la voyelle devrait éviter l'erreur, le « a » de « tann » étant bref et celui de « tan » long ; les risques sont plus grands avec les dérivés en « -ed/-et », un **Ker-dan-et** pouvant être « le hameau de la chène/le hameau brûlé » voire « le hameau de M. T./Danet ».

Les dérivés de « tann »

Si au niveau des noms de hameaux « dero/derv » n'apparaît pas à Bourbric, vaste commune des Côtes-du-Nord au sud de Guingamp, nous y trouvons par contre trois dérivés de « tann » (avec variante du suffixe « -ed », du latin « -atum » = lieu où il y a ...) : **Tannoued-ou**, pluriel en « -ou » de « tan-noued » (= la chène/le feu) que l'on retrouve sous sa forme mutée **Dan-oued** avec aussi son diminutif **Dan-oued-ic** que l'on traduira par « la petite chène ». De tels noms, déjà fort courants dès le vieux breton (ex. **Danot**, **Dannouet**, **Danouet**, **Tannoet**, **Tanoet**, etc.), témoignent d'une remarquable stabilité phonétique.

C'est aussi avec intérêt que l'on notera que la plupart des dérivés de « tann » ou de sa forme mutée « d'ann » se retrouvent dans les Côtes-du-Nord : **Tan-et** à Plouec où plusieurs noms de hameaux nous rappellent le chène, **Tan-oeil** à Illifaut, (**Le Tan-ouet** à Boquého, **Dan-ot** à Plounevez-Moëdec, **Plourivo** et **Vvias**, **Dann-ot** à Plouégat-Guerand (29) et **Pluzunet** (22), **Dan-ouët** à Canihuel, **Mousteru**, **Peumerit-Quintin**, **Saint-Nicolas-du-Pélem** et **Saint-Péver** ; une variante avec suffixation supplémentaire : **Dan-oued-el** se montrant à **Saint-Nicolas-du-Pélem** et, loin de là, à... **Sizon** (29). Tous ces noms de lieux que l'on peut traduire par « la chène » ont peut-être comme variante romane **La Danaie** à Carentoir (56).

La composition

Les noms de lieux composés notés **Goaz Tann** (= le ruisseau au

chène) à Berrien (29), **Lein-tan** (= le sommet au chène) à Brennilis (29) ou **Ru-tan** à Scrignac (29) dans les relevés cadastraux du début du 19^e siècle sont devenus **Goastand**, **Leintant** et **Rutant** dans la nomenclature de l'INSEE un siècle plus tard, le « -d » ou le « -t » de ces transcriptions (influencées par la terminaison « -ant » du français) marquant le relâchement de la tension après la réalisation d'un « n », consonne forte.

Parmi les divers composés, on peut signaler « **Bod Tann** (= le buisson/la touffe de chène) noté **Botan** à Bonen et **Saint-Mayeux** (22) ou **Botant** à Sarzeau (56) ; nous avons aussi **Coatan** (= koad tan = le bois de chène) à Brest. A **Poullouen** (29) comme à **Plufur** (22) nous avons le hameau de **Ros-land** (= le coteau au chène).

Mais l'interprétation des noms de lieux composés ayant un élément « -tan(n) » ou un dérivé comme second élément est rendue assez délicate par l'existence des noms de personnes : **Danet**, **Danio(t)**, **Dano(t)**, **Tanne**, **Tanneur**, **Tanniou**, **Tannou**, etc. d'autant que dans de très nombreux noms en « Ker- », il est fréquent que ce second élément soit un nom de personne qui lui peut très bien être d'origine toponymique.

« tann » dans la toponymie romane

Le gaulois « tann » étant entré dans le lexique français, on comprendra qu'il ait laissé des traces dans la toponymie romane, ex. : **Tannay** dans la Nièvre (de **Tanneio** en 1121-1142), **Tannois** dans la Meuse où, dans la forme ancienne, de **Tannacum** (992), nous retrouvons aussi une variante latinisée (-acum) du suffixe gaulois « -akon » (= lieu où il y a ...), **Tanus** dans le Tarn (Tanus en 1261), **Theneuil** en Indre-et-Loire (**Tanogilum** au IX^e siècle), le suffixe « -euil » venant du gaulois « -ialo » (= clairière).

Bien que les romanistes voient une base onymique pré-indo-européenne « tan- » comme premier élément de **Tanneron** (Massif du...), Var, nous préférons y voir le celtique « tann- » et cela d'autant que ce massif est couvert d'une magnifique forêt de chênes récemment ravagée par un incendie.

Iliao/Illo = lierre

Plus que tout autre peut-être le chène est un arbre souvent envahi par le lierre, parasite qu'autrefois les enfants ramassaient pour le donner en fourrage au bétail. Modestes certes, « **Iliao/Illo** » a laissé des traces dans notre toponymie ; à **Bubry** (56), il apparaît comme nom de hameau dans **N-Illio** (le « N » étant la forme atone de l'article défini), le singulier **Ill-av-en(n)** se montrant à **Saint-Pol-de-Léon** (29). Dans le Finistère, le nom du lierre se retrouve comme déterminant dans **Bod-Illio** (La Forest-Landerneau), **Ker-Illio** (Lan-dunvez) ; le dérivé en « -eg » (= lieu où il y a ...) se montrant dans **Roc-Ill-ec** à Berrien.

Composé et imprimé par une équipe d'ouvriers syndiqués

Distribué par les N.M.P.P.

IMPRIMERIE COMMERCIALE - 32, boulevard Laënnec - Rennes

Commission paritaire n° 52045